

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160307\_09

### Séance du 7 mars 2016

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
27 février 2016

**Date d'affichage :**  
14 mars 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT), Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Absents excusés : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Financement définitif de l'opération d'extension de l'école et de réaménagement du bâtiment de la mairie**

Le conseil municipal,

Vu ses délibérations reprises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles du :

- 9 mars 2009 confiant au SIDEC la réalisation de cette opération et approuvant la convention annexée rappelant les modalités et conditions d'intervention du SIDEC ;
- 6 décembre 2010 approuvant le projet de travaux ainsi que le plan de financement correspondant, arrêté à la somme de 1 446 850,00 € TTC ;

Vu les procès-verbaux de réception des travaux constatant leur achèvement en conformité avec le projet arrêté par la commune ;

Vu le décompte général et définitif des dépenses réelles présenté par le SIDEC, soit 1 482 441,95 € TTC

Vu l'état récapitulatif du financement mis en place à ce jour soit 1 481 587,61 € TTC

**Montant du solde débiteur : 854,34 € TTC**

Après en avoir délibéré,

- Approuve le décompte général et définitif des dépenses annexé à la présente délibération et prend acte du financement déjà réalisé,
- Prend note que pour assurer le financement définitif de cette opération, la commune devra verser dans la caisse du SIDEC la somme de 854,34 € TTC représentant le solde débiteur.
- Décide de verser la somme correspondante et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif c/238 Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*